



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 36608

Texte de la question

Mme Perrine Goulet attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur les moyens d'accompagnement de reclassement professionnel des salariés par les entreprises au travers d'une formation. La crise sanitaire actuelle et la crise socio-économique qui débute conduit des entreprises à réviser leur organisation avec, à la clé, parfois, des incertitudes sur certains postes. Pour autant, les entreprises les plus engagées socialement peuvent procéder à l'accompagnement de leurs salariés dans une transition professionnelle avec, à la clé, le montage d'un dossier de formation conduisant à un reclassement interne ou externe. Or il peut arriver, notamment dans de petites structures, que le financement ne puisse pas être assuré par les organismes, fonction notamment de la disponibilité des fonds. Il est dommageable qu'il soit financièrement plus pertinent pour l'entreprise de se séparer du salarié pour qu'il puisse bénéficier d'une formation *ad hoc* que de le garder au sein de ses effectifs. La formation permet une évolution professionnelle pertinente surtout si les salariés peuvent être maintenus dans l'emploi. Elle souhaite savoir si le Gouvernement entend apporter une réponse à ces situations particulières.

Données clés

Auteur : [Mme Perrine Goulet](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36608

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1665

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)